



Suspension d'IJ par la prévoyance

Par Arrakys, le 17/06/2017 à 03:29

Bonjour,
Merci d'abord pour la possibilité d poser des questions spécifiques.
Alors voila je suis en arrête maladie depuis 15 mois suite à un gros Burn out .
J'ai été convoqué déjà 2 fois par le Médecin conseil de la cpam et 2 fois la médecine du travail qui ont confirmé la validité de cet arrêt.
La cpam me verse des indemnités , ensuite j'envoie le bordereau d'indemnité reçu à la prévoyance qui règle ensuite les IJ complémentaires à mon employeur qui me les reverse en fin de mois au travers de ma fiche de paie.(déjà ça ca provoque de sacré décalage mais bon ...)
aujourd'hui j'ai reçu un mail de mon employeur me prévenant que la prévoyance allait me contacter pour me faire rencontrer leur Médecin contrôleur et que de ce fait le paiement des IJ complémentaires étaient stoppé jusqu'à la décision de Médecin contrôleur de la prévoyance:
Ci dessous la copie du mail reçu ce jour:
Bonjour Monsieur,
Nous revenons vers vous concernant les indemnités de la prévoyance.
[s] Nous avons été informé hier que vous étiez convoqué à un contrôle médicale à la demande de l'organisme de prévoyance.
Ce contrôle médicale stoppe les indemnisations jusqu'à la réception du rapport du médecin contrôleur par l'organisme de prévoyance.
Nous n'avons pas d'informations quant à la durée de cette procédure. Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons plus d'informations.
Par conséquent les indemnités sont stoppés depuis le 20/05/2017.
Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.
Bien cordialement
[s]
nous sommes le 17/06 , je n'ai pas reçu encore de convocation ou été contacté par la prévoyance.
Je ne conteste absolument pas la possibilité de me faire contrôler mais la ou je m'interroge c'est sur la possibilité de stopper le paiement des IJ complémentaires à la date indiquée alors que je n'ai pas encore rencontré ce fameux Médecin contrôleur, est ce un procédure légale?
Merci d'avance pour votre réponse
bien cordialement